



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des sécurités  
Service interministériel  
de défense et de protection civile

**Préfecture de la Vendée**  
Cabinet du préfet

La Roche-sur-Yon, le 13 novembre 2023

Tél. : 02 51 36 72 78

Mail : [pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr)

**MESSAGE D'INFORMATION SUR LA MISE EN VIGILANCE  
VAGUES-SUBMERSION DE NIVEAU JAUNE**

**Expéditeur :** le préfet de la Vendée

**Destinataires pour information :**

Mesdames et messieurs les maires des communes littorales et rétro-littorales  
Monsieur le président du conseil départemental (Pôle infrastructures et désenclavements/DR)  
Mesdames et messieurs les chefs de services opérationnels  
(*en communication à mesdames et messieurs les sous-préfets*)

**OBJET :** procédure de vigilance météorologique « vagues submersion ».

Ce lundi 13 novembre 2023, Météo-France a diffusé une carte qui place le département de la Vendée au niveau de **vigilance jaune** pour le risque météorologique « **vagues submersion** ». Cette vigilance s'applique **pour la marée haute du lundi 13 novembre 2023 à 16h58** aux Sables d'Olonne (**coefficient de 87**).

Des vents d'Ouest/Sud-Ouest devraient souffler en rafales jusqu'à 75 km/h.

Il est attendu des vagues d'Ouest de 5 mètres.

La surcote prévue pourrait atteindre 23 cm à l'Herbaudière et 20 cm aux Sables d'Olonne.

Evolutions prévues pour les pleines mers suivantes :

Le vent doit se maintenir en vitesse et direction jusqu'à mardi 14 au soir.

L'agitation de la mer va se maintenir à des hauteurs significatives aux alentours de 3,5m à 4m (mer totale) au large de la Vendée pendant toute la journée de mardi.

Les niveaux de mer attendus vont à la baisse à partir de mardi soir (avec la baisse des coefficients de marées).

A ce stade, les surcotes prévues sont également en baisse à partir de mardi.

Conformément au dispositif de surveillance du littoral adopté pour le département, j'appelle votre attention sur cette situation.

Je vous rappelle les recommandations concernant ce niveau de vigilance : « Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : montée des eaux, fortes vagues avec une houle qui s'amplifie) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation. »

Je vous invite à prendre pour ce qui vous concerne les mesures de prévention utiles et à me signaler sans délai, tout incident observé sur votre littoral conformément aux dispositions planifiées dans dispositions spécifiques ORSEC – Annexe 2310, vagues et submersion marine (chapitre 4).

Je vous invite également à suivre attentivement sur le site Internet de Météo-France ([www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)), l'évolution de la situation météorologique au cours des prochains jours.

Par avance, je vous en remercie.

### *Conseils de comportement*

#### Consignes générales

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias et/ou par votre commune.
- Évitez de circuler en bord de mer.
- Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.
- Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

#### Habitants du bord de mer

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par les vagues.
- Surveillez la montée des eaux.

#### Plaisanciers

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

#### Professionnels de la mer

- Évitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- À bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...).
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

#### Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas.
- Ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs.
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le Directeur des secours,

Cyril ROUGIER